

Vigipirate : interdiction de stationner près des écoles

À la suite de la multiplication des attentats sur le territoire français, le Premier ministre Jean Castex a annoncé que le niveau Vigipirate passait de « sécurité renforcée » à « urgence attentat », ce qui implique de nombreuses restrictions des activités aux abords de certains bâtiments, notamment les établissements scolaires et les lieux de culte.

À partir d'aujourd'hui, il sera interdit de stationner « **dans un périmètre de 20 mètres en aval et en amont des écoles, collèges, lycées, bâtiments municipaux, églises et autres lieux de culte** », déclare la mairie de Vire Normandie.

En d'autres termes, le parking du square Totnes, le petit parking situé résidence Maurice Duros, devant l'entrée de l'école Pierre-Mendès-France et le parking de la rue Paul-Nicolle, devant le collège Émile-Maupas, seront inaccessibles.

Il sera également interdit de se garer rue de l'Abbé-Porquet (école Saint-Joseph), rue Octave-Gréard (lycée Marie-Curie), rue Girard et son parking (école Castel), rue André-Malraux (école André-Malraux), rue Marcel-Foubert (collège du Val-de-Vire), et rues du Chanoine Trèche, de la Foulerie et des Remparts (école de la Tour-aux-Râines). Des barrières métalliques seront installées pour signaler ces interdictions.

Par ailleurs, le marché hebdomadaire du vendredi sera entièrement sécurisé par la pose de blocs antibélier à ses différents accès.